RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER: **Marie Yolène GILLES**
PHONE: (509) 2245-3486
FAX: (509) 2244-4146

Intempéries : le RNDDH attire l'attention des autorités haïtiennes sur la vulnérabilité du pays et l'obligation qui leur incombe d'apporter les réponses adéquates aux graves problèmes environnementaux

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) présente ses vives sympathies aux familles victimes des dernières catastrophes naturelles qui ont frappé le pays.

Les tempêtes tropicales ***Fay***, ***Gustav*** et ***Hanna*** qui ont frappé le pays en l'espace de deux (2) semaines, ont entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. Le bilan partiel de ces intempéries est très lourd :

- ✓ Plus de deux cents (200) morts et cinquante (50) disparus sont dénombrés. La tempête **Hanna** a, à elle seule occasionné la mort de près de cent trente-six (136) personnes dont cent deux (102) dans le département de l'Artibonite ;

- ✓ Des plantations sont ravagées, des têtes de bétail emportées, des maisons, des ponts endommagés, détruits, des routes défoncées, entravant la circulation automobile.

Tous les départements géographiques du pays sont touchés, dont, à titre d'exemples les départements du Centre, du Sud, du Nord, du Sud-est, des Nippes, de l'Ouest et de l'Artibonite :

- Dans le département du Centre, il y a lieu de signaler que le barrage hydro-électrique de ***Péligre*** d'une capacité de cent-soixante douze mètre-cube (172 m^3) d'eau a, au 3 septembre 2008, atteint cent soixante onze mètres cube quarante-trois (171$m^3$43), forçant les responsables à lâcher les eaux du barrage, ce qui a provoqué des inondations à ***Boucan Carré***, à ***Mirebalais*** et dans une partie du département de l'Artibonite;

  Dans la commune de ***Saut d'eau***, au moins deux cent quatre-vingt (280) maisons sont endommagées par l'effet du vent.

  A ***Hinche***, plus de trois cent quarante-huit (348) maisons sont inondées.

- Dans le département du Sud, onze (11) morts sont recensés dont deux (2) dans la commune des ***Anglais***, deux (2) à ***Saint Jean du Sud***, trois (3) à ***Torbeck***, trois (3) dans la commune de ***Camp-Perrin*** et un (1) aux ***Cayes***.

- Dans le département du Nord, les toits de plusieurs maisons sont emportés par le vent.

  A ***Plaisance***, au moins trente neuf (39) maisons sont détruites.

- Dans le département du Sud-est, vingt-deux (22) personnes ont perdu la vie. La ville de ***Jacmel*** est inondée.

- Dans le département des Nippes, trois (3) morts sont répertoriés. Les ponts de la ***Rivière Sèche***, de ***Pémêle*** et de ***Du Parc*** sont gravement endommagés. Le pont reliant les départements de l'Ouest et des Nippes est sous les eaux. Les véhicules le franchissent difficilement. Pour la traversée à pied, des particuliers mettent des canots à la disposition des voyageurs.

  La route reliant ***Petite Rivière des Nippes*** à ***Anse à veau*** est coupée.

  La ***Savane Ouest***, une localité de ***Chalon***, s'apparente aujourd'hui à un étang.

- Dans le département de l'Ouest, douze (12) victimes sont recensées. A Port-au-Prince, des arbres sont déracinés, bloquant la voie publique et endommageant des maisons et des véhicules.

- ***Le département de l'Artibonite est dans une situation particulière***. Il y a quatre (4) ans, du 17 au 19 septembre 2004, la tempête ***Jeanne*** avait ravagé la ville des Gonaïves faisant trois mille (3.000) morts et des centaines de disparus. La ville des Gonaïves a été complètement immergée.

Aux noms des victimes, des milliers de dollars américains et des dons en nature ont été débloqués. Un plan de reconstruction a même été envisagé par le gouvernement de transition. Des travaux d'infrastructures amorcés ont constitué et constituent encore une menace pour la population des Gonaïves tels que des cavités laissées ouvertes sur les chaussées et les trottoirs pendant les quatre (4) dernières années.

Avec le passage de la tempête ***Hanna,*** la ville des Gonaïves a, une nouvelle fois, été complètement immergée. De lourdes pertes en vies humaines sont enregistrées. Au moins trente (30) morts sont dénombrés dont certains à cause des cavités laissées béantes par les autorités en place. Trois mille cent dix-huit (3118) familles sinistrées et neuf mille cent cinquante six (9156) déplacés. Dans la commune de ***Marmelade,*** plus de trois cents (300) maisons ont été emportées par les eaux.

Le RNDDH note que la population haïtienne est livrée à elle-même dans ces moments pénibles. Le gouvernement est quasiment inexistant. Ceci démontre que les droits du peuple haïtien à une vie décente, à la sécurité, à un environnement sain et sécuritaire ne constituent pas une préoccupation pour les décideurs politiques.

Le RNDDH note qu'après chaque catastrophe naturelle, les autorités haïtiennes sollicitent l'aide de la communauté internationale pour parer au plus pressé. Cependant, à date, aucun plan de réaménagement du territoire national n'est mis en branle. La coupe effrénée des arbres, les constructions anarchiques, la non-protection des rivières et des bassins versants, le non curage des canaux d'irrigation, des égouts sont autant d'éléments nocifs à notre environnement. Mais aucune politique publique n'est appliquée pour corriger cet état de fait.

Le RNDDH souhaite une prise en charge par l'Etat des problèmes structurels et une meilleure gestion de l'aide internationale aux fins de minimiser à l'avenir les effets des cyclones et autres catastrophes naturelles. Il s'agit là d'une obligation de l'Etat.

Le RNDH invite donc les décideurs politiques à:

- renforcer les structures existantes en matière de prévention et de gestion des crises et désastres ;

- prendre toutes les dispositions pour que l'aide internationale ne soit ni détournée ni mal distribuée ;

- adresser les différents problèmes auxquels fait face le pays ;

- apporter une assistance humanitaire immédiate aux victimes des dernières intempéries.

Port-au-Prince, le 5 septembre 2008